



## Degat des eaux qui traine

Par **noj63**, le **23/06/2014** à **10:54**

bonjour,

j'ai subis un dégât des eaux au mois d'août 2013 qui a été déclaré dans les bons délais, le problème venait de l'appartement du dessus, la fuite a été rapidement réparée mais presque un an après les travaux dans mon appartement n'ont toujours pas été commencé ( papier peint, plafond...). qui dois je contacter pour faire démarrer ces travaux? si je les fait seul puis je être indemnisé?

merci.

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **15:54**

Bonjour,

Vous vous contactez vous-même.

Un expert a dû passer, moyennant quoi votre assureur vous a fait une proposition.

Mais personne ne contactera une entreprise à votre place.

Lorsqu'on exécute les travaux soi-même, donc sans pouvoir fournir une facture, l'assurance accepte de verser une partie de l'estimatif.